



RAPPORT D'ÉVALUATION

Plan stratégique 2016-2021

du Collège Dawson

Avril 2018

Introduction

Le plan stratégique du Collège Dawson couvre les années 2016 à 2021. Il a été adopté par le conseil d'administration le 26 octobre 2016 et reçu à la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial le 16 octobre 2017.

La Commission a évalué le plan stratégique du Collège lors de sa réunion tenue le 5 avril 2018. Pour ce faire, elle en a examiné la conformité aux dispositions de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel et en a apprécié l'efficacité potentielle par l'analyse de ses différentes composantes. Le présent rapport fait état des conclusions de la Commission.

Présentation du plan

Le plan stratégique, incluant le plan de réussite, du Collège Dawson couvre la période de 2016 à 2021, soit une durée de cinq ans. Il constitue le troisième plan du Collège depuis 2004. Pour le développer, le Collège a consulté sa population notamment les départements, les employés de soutien ainsi que les étudiants, et ce, à différents moments de sa démarche. Le Collège a aussi revu sa mission.

Le plan présente d'abord l'introduction du directeur général. Puis, la mission, les valeurs et la vision ainsi qu'un aperçu des objectifs stratégiques sont présentés. L'analyse de la situation externe et interne est ensuite fournie avant une section sur la réussite étudiante et le profil du diplômé. Enfin, les objectifs stratégiques sont repris plus en détail et le plan se termine par un schéma de mise en œuvre.

Évaluation du plan

La conformité

Le plan stratégique du Collège Dawson comprend tous les éléments prescrits par l'article 16.1 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel. Il tient compte de la situation du Collège ainsi que de sa mission. Il est également en adéquation avec la vision stratégique institutionnelle et avec les orientations stratégiques 2009-2013 du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS). Le plan stratégique couvre une période de cinq ans et comporte l'ensemble des objectifs poursuivis par le Collège pour réaliser sa mission. En outre, un plan de réussite y est intégré au moyen des quatre premiers objectifs. Le Collège rend publique l'intégralité de son plan stratégique, incluant donc le plan de réussite, en le diffusant notamment sur son site Web. Conformément à l'article 16.2 de la Loi, un document distinct expliquant la réussite aux étudiants est aussi rendu disponible sur ce site ainsi que sur le portail Omnivox (accessible à tous les étudiants), dans différents centres d'aide du Collège et lors d'évènements.

Par ailleurs, le plan stratégique, incluant le plan de réussite, a été soumis aux autorités compétentes pour approbation et adoption.

L'efficacité potentielle

L'analyse de la situation

Le Collège a procédé à une analyse de la situation pour élaborer son *Plan stratégique 2016-2021* qui l'a amené à actualiser la lecture de ses environnements interne et externe. Des thèmes tels que le développement durable, les Premières Nations, la croissance économique et l'évolution du réseau collégial ressortent de l'analyse de l'environnement externe alors que l'analyse de l'environnement interne met notamment en avant les sujets comme la formation continue, l'assurance qualité et l'amélioration continue, la recherche et les indicateurs de performance.

Ces constats sont traduits dans les enjeux, les orientations et les objectifs du plan. La Commission estime que l'analyse de la situation est diversifiée et que les particularités du Collège sont exposées de façon à bien comprendre les enjeux qui en découlent.

Les orientations

Le Collège a établi dans son plan stratégique, incluant le plan de réussite, deux orientations centrées sur la réussite étudiante. La première se décline en trois volets; le premier porte sur le profil des diplômés, le second sur l'accessibilité et l'aide aux étudiants et le troisième sur la pertinence de l'offre de programmes. La deuxième orientation concerne les bases dont le Collège veut se doter pour soutenir la réussite étudiante. Ces orientations stratégiques trouvent écho dans la mission du Collège et dans l'énoncé de sa vision stratégique. Elles sont également reliées aux enjeux et défis qui découlent de l'analyse de sa situation organisationnelle interne et externe.

Les objectifs stratégiques

Les deux orientations du plan chapeautent huit objectifs. La Commission considère que ces derniers, incluant ceux du plan de réussite, sont clairs et sont liés à l'analyse de la situation, aux enjeux et aux orientations. Aussi, les objectifs sont associés à des indicateurs pertinents, susceptibles de mesurer la progression vers l'atteinte des objectifs.

Le mécanisme de mise en œuvre

Pour chacun des objectifs de son plan stratégique, incluant son plan de réussite, le Collège a déterminé des moyens à mettre en œuvre. Cependant, le mécanisme de suivi des actions mises en œuvre, comme présenté dans le plan stratégique, est très succinct. Par exemple, les responsabilités de la mise en œuvre des actions et de son suivi ne sont pas précisées. La Commission invite donc le Collège à compléter la présentation de son mécanisme de mise en œuvre.

Le mécanisme de suivi des résultats

Le plan expose un schéma mentionnant la gestion de la performance et faisant référence aux indicateurs de réussite. Cependant, la Commission constate que le plan stratégique, incluant le plan de réussite, ne prévoit pas de mécanisme de suivi annuel des résultats lui permettant, au besoin, de procéder à une actualisation du plan. En outre, les responsabilités du suivi des résultats ne sont pas précisées. Ainsi, la Commission **suggère** au Collège de préciser le mécanisme de suivi des résultats de son plan stratégique, incluant le plan de réussite, et de s'assurer qu'il permet de procéder annuellement à sa révision et, au besoin, à son actualisation.

Le plan de réussite

Les quatre objectifs de la première orientation du plan stratégique, *Priorités stratégiques pour la réussite étudiante*, forment le plan de réussite. Aussi, le Collège a produit un document distinct pour présenter à la communauté de façon détaillée son plan institutionnel de réussite. Celui-ci contient la présentation des objectifs liés à la réussite, le profil du diplômé, incluant les neuf compétences et attitudes que le Collège veut développer chez les étudiants, ainsi que des ressources disponibles pour appuyer la réussite des étudiants. Puisque les mécanismes de mise en œuvre et les mécanismes de suivi des résultats sont les mêmes que ceux prévus au plan stratégique, les constats s'appliquent aussi au plan de réussite.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission estime que le *Plan stratégique 2016-2021* du Collège Dawson, incluant son plan de réussite, est **conforme** aux dispositions de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel.

Par ailleurs, la Commission juge que le plan stratégique, incluant le plan de réussite, comprend les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité. La Commission invite le Collège à compléter la présentation de son mécanisme de mise en œuvre. Elle lui suggère également de préciser le mécanisme de suivi des résultats de son plan stratégique, incluant le plan de réussite, et de s'assurer qu'il permet de procéder annuellement à sa révision et, au besoin, à son actualisation.

Le cas échéant, les jugements et avis formulés dans ce rapport ont préséance sur ceux émis lors de l'évaluation du plan stratégique précédent.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,

Original signé

Murielle Lanciault, présidente

COPIE CERTIFIÉE CONFORME